

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,****LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription au colloque « FPS 2017 » organisé par le laboratoire LORIA du 23 au 25 octobre 2017 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

	Avant 01/10/2017	le	Après le 01/10/2017
Inscriptions doctorants	320,00 € HT		355,00 € HT
Inscriptions académiques	370,00 € HT		405,00 € HT
Inscriptions industriels	400,00 € HT		435,00 € HT
Dîner de gala (en sus de l'inscription)	45,00 € HT		45,00 € HT

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire LORIA et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 6 septembre 2017



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

08 SEP. 2017